



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue le 4 mars 2025, la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 391-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Le règlement n°391-2024 a pour objet de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 501 située au nord du 4^e Rang, où seraient autorisées l'usage industriel d'extraction.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Acton le 14 mars 2025 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 24 mars 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Heidi Bédard